

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2020

---

**PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3502)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 55

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Benoit, Mme Descamps, M. Meyer Habib, M. Labille,  
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill,  
M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« avril »

le mot :

« février ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli qui propose de ne prolonger l'utilisation des fichiers que jusqu'en février 2021 en cohérence avec la date que nous proposons pour l'application des autres mesures du régime de "sortie" de l'état d'urgence sanitaire.